

citrap-vaud.ch

communauté d'intérêts pour les transports publics, section vaud

Téléphone 021 809 58 90

Portable 079 221 87 93

Internet <http://www.citrap-vaud.ch>

Courrier Didier Pantet, ch. du Châtelard 11
1145 Bière

Courriel didier.pantet@citrap-vaud.ch

Lausanne, le 20 mars 2015

Convocation à l'Assemblée générale 2015

Madame, Monsieur, chère(e) membre de la citrap-vaud.ch,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à notre Assemblée générale qui débutera le

jeudi 23 avril 2015 à 16h00

à l'avenue de la Gare N° 41 à Lausanne (bâtiment CFF à l'angle de l'av. d'Ouchy)

Une présentation du projet de transformation de la gare de Lausanne précédera l'Assemblée générale qui se déroulera

dès 17h30 au même endroit

Pour des raisons pratiques, nous vous demandons de nous annoncer votre participation avec le bulletin d'inscription annexé ou par courriel au plus tard le 9 avril 2015.

A l'issue de l'assemblée, les membres intéressés pourront prendre un repas en commun au Restaurant « Le Milan » (sur inscription et aux frais des participants).

L'ordre du jour de la partie statutaire sera le suivant:

1. Bienvenue; élection de deux scrutateurs.
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2014 (voir annexe).
3. Rapport du Comité (E. Loutan), approbation du rapport et décharge.
4. Rapport du Délégué à la CITraP Suisse (P. Hofmann).
5. Rapport du Trésorier (D. Guillaume-Gentil, voir annexe).
6. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation des comptes et décharge.
7. Fixation du montant des cotisations 2016, budget 2015 (voir annexe).
8. Election des membres du comité.
9. Election de deux vérificateurs des comptes et d'un suppléant.
10. Divers et propositions individuelles (celles-ci doivent nous parvenir par écrit avant le 9 avril 2015 afin que nous puissions les inclure dans l'ordre du jour).
 - 10.1 Résolution contre le second tube routier au Gothard (proposition annexée).

Avec nos très cordiales salutations,

Pour le Comité,
Didier Pantet

citrap-vaud.ch

communauté d'intérêts pour les transports publics, section vaud

Téléphone 021 809 58 90

Portable 079 221 87 93

Internet <http://www.citrap-vaud.ch>

Courrier Didier Pantet, ch. du Châtelard 11
1145 Bière

Courriel didier.pantet@citrap-vaud.ch

Lausanne, le 20 mars 2015

Inscription à l'Assemblée générale du jeudi 23 avril 2015

Programme de l'après-midi

16 :00 Rendez-vous : avenue de la Gare 41 - Lausanne (bâtiment CFF angle de l'av. d'Ouchy)

16 :10 Salle 002 : Présentation du projet « Gare de Lausanne »

16 :15 Charles-André Philipona : Chef de département CFF « Léman 2030 »

16 :25 Eric Pointet : Chef de projet CFF « Gare de Lausanne »

17 :00 Questions

17 :10 Bref apéritif

17 :25 Accueil des membres qui ne viennent qu'à l'assemblée, av. de la Gare 41

17 :30 Assemblée générale citrap-vaud.ch - av. de la Gare 41 - Salle 002

19 :15 Déplacement au restaurant « Le Milan » - Boulevard de Grancy

19 :30 Repas (à la carte)



Bulletin d'inscription à retourner avant le 9 avril

par courriel ou courrier postal à Didier Pantet

Je participerai à la présentation du projet « Gare de Lausanne »

Je participerai à l'assemblée générale de la citrap-vaud.ch

Je participerai au repas

Nom :

Prénom :

Je ne pourrai malheureusement pas participer à l'AG 2015

Assemblée générale du 10 avril 2014

Atelier MBC de la gare de Bière

1. Ouverture

1.1 Présence

Sont présents 14 membres du comité, 16 membres plus 2 invités. 4 membres du comité sont excusés ainsi que des membres individuels et collectifs.

1.2 Message de bienvenue

Jimmy Inghoffer, président, ouvre la séance à 18h10 et souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence des représentants de la COREB ; de la Commune d'Etoy ainsi que de la commune de Cossonay.

Les collaborateurs des MBC sont chaleureusement remerciés pour l'accueil qui nous est réservé.

1.3 Election des scrutateurs

MM. Deschenaux et Jemelin sont désignés scrutateurs par l'Assemblée.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2013

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2013 est adopté à l'unanimité tel que soumis.

3. Rapports d'activité, tous lus par Jimmy Inghoffer

3.1 Comité ; rapport rédigé par Jimmy Inghoffer

En 2013, année marquée par le vingtième anniversaire de notre association, le comité s'est réuni à 11 reprises. Comme vous allez le découvrir dans un instant, nos différents groupes de travail ont été très actifs. Nos relations avec les collectivités et les entreprises de transports publics du canton sont toujours des plus agréables.

Petit contraste tout de même ; malgré notre dynamisme et notre forte implication, nous constatons, comme d'autres associations, qu'il est de plus en plus difficile de nous faire connaître et de conquérir de nouveaux membres. Un envoi promotionnel a d'ailleurs été adressé aux communes vaudoises afin de nous faire connaître.

3.2 Groupe de travail Plan Rail 2050 ; rapport rédigé par Daniel Mange

Après la parution, chez l'éditeur suisse alémanique Rüegger Verlag (Zurich et Coire), du livre intitulé "Bahn-Plan 2050. Mehr Tempo für die Schweiz", l'année 2013 a été consacrée à une première mise en pratique des idées centrales de notre Plan Rail 2050, et plus précisément, à l'étude d'une ligne ferroviaire nouvelle entre Genève et Lausanne.

A partir du rapport historique de Bonnard et Gardel, commandé par les CFF en 1974, trois variantes contemporaines ont été esquissées et évaluées sur le plan technique et financier: une variante en surface aux alentours de l'autoroute A1, une variante accolée à la même autoroute, en tranchée ouverte ou couverte, et une dernière variante, toujours en symbiose avec l'autoroute, mais en viaduc.

Le rapport final "Ligne ferroviaire nouvelle entre Genève et Lausanne" paraîtra dans le courant du printemps 2014 et sera remis en priorité aux deux Conseils d'Etat vaudois et genevois avec une seule demande: la réalisation d'un avant-projet de la ligne nouvelle Genève-Lausanne, à l'aide des 16 millions de l'actuelle convention Genève-Vaud dévolus jusqu'à ce jour à l'étude des tronçons Gland-Rolle et Allaman-Renens du projet de 3e voie.

3.3 Groupe de réflexion (GR) Riviera ; rapport rédigé par Pierre Seidel

Depuis la dernière assemblée générale, le Groupe de réflexion Riviera ne s'est réuni qu'une fois, mais, comme lors de l'exercice précédent, il a eu une activité intense, en relation surtout avec la desserte du futur hôpital Riviera-Chablais.

Depuis plusieurs années, nous nous efforçons de faire étudier de façon approfondie une desserte de cet hôpital par un transport hectométrique (espèce d'ascenseur horizontal) lié à une halte CFF, existante ou à créer, sur le tronçon Villeneuve – Roche. Elle nous semble indispensable, malgré le prolongement jusqu'à Rennaz, prévu de longue date, de la ligne de trolleybus 201 dont le terminus actuel est à Villeneuve et malgré une amélioration des lignes de bus de la région, projets dont la Citrap ne conteste pas l'utilité.

Rappelons que, suite à nos démarches auprès de la Commission parlementaire chargée d'examiner l'exposé des motifs et projet de décret pour le financement de l'hôpital, c'est à l'unanimité que le Grand Conseil vaudois a voté en mai 2012 un crédit complémentaire de Fr. 250'000.- pour une telle étude.

Malgré cela, nous avons été contraints, à fin 2012 et au début 2013, de déposer 3 oppositions : d'une part contre le Plan d'aménagement cantonal et contre le projet de construction de l'hôpital, d'autre part contre les travaux projetés par les CFF sur la ligne Lausanne – Villeneuve – Roche.

Pour les des deux premières oppositions, les discussions en séances de conciliation avec les représentants de l'Etat de Vaud ont abouti à une convention signée en mai 2013 : entre autres, elle assure que, sur le site de l'hôpital, rien n'empêchera la mise en place d'un éventuel transport hectométrique, ce qui a permis à la Citrap de retirer ces deux oppositions.

Quant à la 3^e, vu la réponse préalable des CFF jugée plutôt positive, la Citrap a décidé en février 2014 de la retirer également.

En janvier 2014, une délégation du Groupe Riviera a participé à la 1^{ère} séance du Groupe de concertation pour les projets de mobilité liés au futur hôpital, présidée par Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat. Y étaient aussi conviés des représentants de différents services cantonaux, communaux ou intercommunaux de Vaud et du Valais, de Chablais Agglo, de l'hôpital, de l'ATE Vaud et du Groupe Mobilité Chablais, par exemple.

Mme Gorrite et divers intervenants ont présenté, entre autres, l'état d'avancement des études du prolongement de Villeneuve à Rennaz de la ligne 201 des VMCV, d'une réorganisation des lignes de bus dans le Chablais et de l'opportunité d'une desserte par un transport hectométrique lié à une halte CFF.

Nous attendions avec impatience cette première séance : elle avait été annoncée plus d'un an auparavant par le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard ! Bien qu'essentiellement informative, elle nous a permis d'apprendre que différentes variantes de notre idée étaient à l'étude et que nous serions davantage associés à celle-ci dès le printemps 2014.

Dans un cadre moins officiel, au *Café-écoto* organisé en décembre 2013 à Villeneuve par les Verts du Chablais et de la Riviera sur le thème *La mobilité liée au futur hôpital*, l'un des membres du Groupe Riviera a présenté notre idée de halte CFF et transport hectométrique devant env. 30 personnes. Certaines se sont étonnées que de simples associations, telles l'ATE Vaud, le Groupe Mobilité Chablais et la Citrap, aient pu se faire entendre auprès de Conseillers d'Etat et du Grand Conseil.

Le Groupe Riviera a été actif dans d'autres domaines : il est intervenu lors de la mise à l'enquête des horaires 2014 des transports publics ; sa demande a d'ailleurs été acceptée.

D'autre part, en son nom, une délégation :

- a participé à deux séances d'une Plateforme Mobilité Entreprises, mise sur pied par l'Agenda 21 de Vevey ; occasion de discussions et de contacts intéressants entre les participants (délégués de grandes entreprises de Vevey ou des environs, de municipalités et d'entreprises de transport public de la Riviera). Le rapport final de ces échanges et des vœux émis en termes de mobilité, transports publics compris, a été remis aux municipalités des 10 communes concernées, à la CORAT (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) et à la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud.

- a discuté avec les membres de la Commission municipale et consultative de St-Légier sur la mobilité.
- a été longuement reçue par M. Daniel Monnet, directeur des VMCV, qui l'a très bien accueillie.

Toutes ces activités sont décrites sur les pages du Groupe Riviera du site internet de la Citrap Vaud, avec possibilité de consulter plusieurs documents.

3.4 Groupe de travail Lausanne ; rapport rédigé par Maurice Decoppet

Nos délégués ont œuvré à défendre les intérêts des transports publics dans les différents organes où nous sommes représentés, pour mémoire :

- Groupe de concertation AFTPU du PALM
- Commission consultative d'urbanisme et des transports
- Groupe de concertation du Musée des beaux-arts
- Conseil des transports des tl.

Le 20 novembre, nous avons été invités à participer aux « Etats généraux de la nuit » à Lausanne, et y avons défendus notre vision pour des transports publics nocturnes de qualité à travers l'agglomération.

3.5 Représentations CITRAP Suisse, par Pierre Hofmann

Le Comité de la CITraP Suisse s'est réuni 4 fois durant l'année 2012. Parmi les divers thèmes abordés mentionnons:

- La question de la notoriété de la CITraP Suisse et sa présence dans les médias d'importance nationale. Ce thème demeure un sujet de réflexion continu pour le comité central.
- Engagement de la CITraP Suisse au sein de l'Alliance Pro-Transports publics dans le cadre de la campagne précédant la votation 'FAIF'. Le Comité central a validé une participation financière de 10'000 CHF au budget de cette campagne. Les activités locales sur le terrain ont été laissées aux diverses sections de la CITraP.
- Suite à la démission de Nicholas Helke, un nouveau Directeur a été nommé en la personne de Heinz Surber, de la section Suisse orientale, qui revient ainsi au Comité central après une absence d'environ une année.
- L'assemblée générale de la CITraP Suisse s'est tenue à Genève le 27 avril 2013, suivie de la visite de divers chantiers sur le tracé de la liaison ferroviaire CEVA.
- La conférence des présidents a eu lieu à Berne le 22 octobre 2013, accompagnée d'une visite du centre de régulation du trafic voyageurs des CFF.

La CITraP Suisse a été représentée en 2013 auprès des organisations et associations suivantes:

- Conseil-clientèle des CFF
- Alliance Pro-transports publics
- Alliance contre les camions de 60 tonnes
- Initiative des Alpes, pour le dossier du 2ème tube routier au Gothard
- Un communiqué de presse a été publié en décembre 2013 au sujet du nouveau concept de restauration des CFF à bord des trains de catégorie ICN.

3.6 Groupe de travail Ouest lausannois – Lac Léman ; rapport rédigé par Maurice Decoppet

Concernant le volet « Ouest lausannois », le groupe de travail s'est penché, avec une attention soutenue, sur la gestion de la mobilité dans le secteur. Ses interventions en 2013 ont essentiellement concerné :

- les nouveaux horaires CFF et TPM à la Gare de Morges (correspondances en fin de soirée et le week-end) ;
- le suivi de la requalification de la RC1 entre le giratoire de l'UNIL « Dorigny » à l'Est et l'interface « Venoge » à l'Ouest.

Concernant le lac Léman, on parle bien sûr du volet « CGN ». Le comité a été informé régulièrement, par le président du Groupe de travail soussigné qui fait également partie du conseil d'administration de la Compagnie, sur l'évolution du dossier.

Deux points forts ont marqué l'exercice 2013 :

La très forte augmentation du trafic frontalier entre Ouchy et Evian et Ouchy et Thonon d'une part, entre Nyon et Chens-sur-Léman d'autre part.

Concernant la liaison Ouchy-Thonon, une décision radicale temporaire a dû être prise par la CGN, d'entente avec le Service de la mobilité du canton de Vaud : soit l'abandon de la desserte, aux heures de pointe du matin et du soir, par les NaviBus rapides devenus trop petits et donc source de bousculades à l'embarquement, voire de clients restés à quai, remplacés par des bateaux plus grands, mais navigant à des vitesses sensiblement inférieures.

Comme mesure immédiate, il a été décidé, en plus, de transformer un bateau à moteur de croisière, le « Ville-de-Genève » de 1978, en bateau de conception de pur transport public, sur le modèle du « Léman » engagé sur la ligne Ouchy-Evian, qui offrira, à partir du mois de juillet 2014, le double de places assises intérieures sur la ligne Ouchy-Thonon. Un groupe de travail franco-suisse a été mis sur pied pour définir, d'un commun accord, le futur type de bateaux, et leur financement, à affecter aux courses transfrontalières. Ses conclusions sont attendues pour fin 2014.

Le groupe de travail devra aussi se pencher sur l'ensemble des maillons de la « chaîne » de la mobilité entre le domicile et la place de travail du frontalier, que ça soit par les transports publics ou individuels pour atteindre les débarcadères sur les deux rives. Le problème des places de parc pour les frontaliers n'ayant pas une offre adéquate de transport public à leur disposition étant évidemment le plus épineux à résoudre.

Concernant la desserte touristique, on a fêté la remise en service, après 16 mois de rénovation générale, du bateau Belle Epoque « Vevey », construit par Sulzer Frères en 1907. La CGN engage dorénavant six bateaux à roues à aubes, dont cinq à vapeur, en service horaire pendant la haute saison, un record suisse à signaler. Resteront encore à rénover prochainement le « jumeau » du « Vevey », soit « l'Italie » de 1908, et enfin, à l'horizon 2020, « l'Helvétie » de 1926, afin de retrouver les huit bateaux Belle Epoque, classés monument historique, en activité.

3.7 Commentaires de l'assistance

Néant

3.8 Adoption des rapports et décharge du comité

Les rapports ci-dessus sont adoptés en bloc à l'unanimité ; décharge en est donnée au comité.

4. Rapport du trésorier

Pierre Keller donne quelques explications sur les comptes 2013 distribués en annexe à la convocation à l'AG ainsi qu'à ce PV :

- les comptes présentent un excédent de recettes de 500.- : cotisations et dons supplémentaires
- les comptes 2013 sont proches du budget voté ;
- l'association compte 175 membres cotisants au total au 31.12.2013 ;
- les dépenses sont bien maîtrisées. Les actions entreprises génèrent peu de frais.
- une campagne de recrutement de nouveaux membres collectifs au niveau des communes vaudoises a coûté quelques 1 500.-, ceci n'était pas prévu.
- M. Reto Graf propose dorénavant de présenter le budget en comparaison des comptes.

5. Rapport des vérificateurs des comptes et approbation des comptes

Dans leur rapport, MM. Alain Jaquet et Alain Salanon, vérificateurs des comptes, signalent qu'ils ont contrôlé les comptes 2013 le mercredi 12 mars 2014, que les pièces demandées leur ont été présentées et qu'ils les ont trouvés exacts. Ils remercient Pierre Keller pour le travail effectué et Pierre Seidel pour le suivi des cotisations. Ils proposent à l'assemblée d'approuver ces comptes et d'en donner décharge au trésorier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Exercice 2014

6.1 Fixation du montant des cotisations 2015

Statu quo :

35.- pour les membres individuels

95.- pour les membres collectifs

20.- pour les étudiants

6.2 Budget 2014

Le budget, joint à la convocation, est présenté, semblable à ceux des années précédentes.

Comme accepté lors de l'AG 2013, l'abonnement à la revue Transports Romands (numérique) est intégré dans la cotisation.

7. Election des membres du comité

7.1 Présentation et élection du comité dès l'AG 2014

Jimmy Inghoffer, président, Pierre Keller, Trésorier, et Frédéric Bründler, membre ordinaire renoncent à se représenter à leur poste.

Les différents membres du comité se présentent brièvement à l'assistance.

Composition du comité proposé, avec fonctions

Président :	Eric Loutan	Membres :	Matthieu Chenal	
Vice-président :	Pierre Bonjour		Michael Chatelan	Maurice Decoppet
Secrétaire :	Daniel Mange		Yves Delacrétaç	Alain Faucherre
Trésorier :	Daniel Guillaume Gentil		Laurent Maerten	Didier Pantet
Délégué à la CITraP CH :	Pierre Hofmann		Pierre Seidel	Laurent Trivelli
Responsable du site Internet :	Nicholas Helke			

Le comité nouveau est élu en bloc à l'unanimité.

Jimmy Inghoffer remercie l'assemblée pour la confiance renouvelée.

Frédéric Bründler rappelle que tout membre est le bienvenu pour assister et participer aux séances du comité et aux groupes de travail. Afin de renouveler les forces vives du comité, il encourage vivement chacun à recruter de nouveaux membres.

Mme Biolley, secrétaire du comité depuis 2006, doit renoncer à ses fonctions pour des raisons personnelles. Elle est vivement et chaleureusement remerciée pour son travail, son soutien sans faille et son accompagnement de la renaissance de notre association.

8. Election de deux vérificateurs des comptes 2014 et d'un suppléant

MM. Alain Jaquet et Marc Dunant, vérificateurs des comptes 2014, sont élus comme vérificateurs des comptes 2015 et M. Jimmy Inghoffer comme suppléant.

9. Divers

9.1 Sujet soulevé lors de l'AG 2013

9.1.1 Projet de percement d'un deuxième tube

L'initiative des Alpes a été votée il y a environ 20 ans. La loi sur le Transit Alpin en découle.

Actuellement, et pour permettre l'assainissement du tunnel autoroutier existant, le Conseil Fédéral a proposé le percement d'un 2^{ème} tube mais sans augmentation de la capacité car une seule voie serait exploitée dans chaque sens. Le Parlement va vraisemblablement accepter ce projet.

De nombreuses associations s'y opposent. Elles estiment que cela va à l'encontre de l'article constitutionnel, voté par la population, limitant le trafic routier à travers les Alpes. Ce deuxième tube représenterait un investissement de 3 Milliards de Francs et concurrencerait le transfert du trafic fret routier sur le rail.

Le comité estime que la proposition de limiter, via une loi, l'utilisation à 50% des 4 voies n'est pas crédible à moyen-long terme. De même, les montants importants nécessaires pour cet ouvrage devraient être investis à meilleur escient. Dans le développement des infrastructures des transports publics.

L'Assemblée accepte à l'unanimité moins 2 abstentions d'impliquer l'association.

9.1.2 Promotion de la citrap-vaud.ch

- Pierre Seidel encourage chaque membre à promouvoir notre association, auprès de proches, collègues, amis pour augmenter le nombre de membres individuels sans oublier les entreprises, autorités locales, communes et autres potentiels membres collectifs. Ceci permettrait d'augmenter le poids, la visibilité et la reconnaissance de notre association.
- Pierre Seidel remercie chaleureusement nos trois membres sortant du comité, Pierre Keller pour son excellente tenue des comptes, Frédéric Bründler et Jimmy Inghoffer pour leur participation active au comité depuis des années ainsi que pour leurs années de Présidence.

9.1.3 CITRAP Neuchâtel

- Une section de la CITRAP à Neuchâtel est en cours de création. Nous avons accompagné les membres fondateurs dans leurs démarches. Pierre Hofmann prendra contact avec eux au nom de CITRAP Suisse.

9.1.4 Divers

- Question d'un membre de la COREB : il serait intéressant de développer les interactions avec les communes.
Réponse : nos actions locales sont portées par des membres du lieu actifs dans des groupes de travail dédiés. Tous les membres intéressés à développer de nouveaux groupes seront vivement soutenus.

Jimmy Inghoffer remercie l'assistance et la séance est levée à 19h35.

Le secrétaire du jour : Michael Chatelan

citrap-vaud.ch

communauté d'intérêts pour les transports publics, section vaud

Résolution adoptée lors de l'Assemblée générale

Lors de l'Assemblée générale de la citrap-vaud.ch du 23 avril 2015, la résolution suivante a été adoptée.
(avec x voix de soutien, y oppositions et z abstentions).

Introduction

Le trafic routier de transit porte préjudice à la population et à l'écosystème fragile de l'espace alpin, tout le long de l'axe de transit. C'est pourquoi la population suisse a ancré la protection des Alpes dans la Constitution fédérale et voté à plusieurs reprises pour soutenir le transfert des marchandises en transit de la route au rail.

Or, plutôt que de mettre en œuvre cette volonté populaire, le Conseil fédéral et la majorité du Parlement la retardent sans cesse. Pire, ils veulent profiter du nécessaire assainissement du tunnel routier du Gothard pour percer un second tube. Doubler cette infrastructure conduira inévitablement à une augmentation des capacités routières, pourtant interdite par la Constitution fédérale. La Conseillère fédérale Doris Leuthard a beau prétendre qu'une seule voie de circulation ne sera utilisée par direction, cette promesse sera vite oubliée une fois l'infrastructure construite.

Décision

L'Assemblée générale de la citrap-vaud.ch s'oppose à la construction d'un deuxième tunnel routier au Gothard, parce qu'elle refuse l'augmentation des capacités routières transalpines.

Motifs

1. Le doublement du tunnel routier conduira à terme à une augmentation massive du nombre de camions transitant dans les Alpes. Il en résultera une augmentation des accidents, des nuisances sonores et des émissions polluantes (y compris des gaz néfastes pour le climat), portant préjudice à la qualité de vie dans ces régions. Non seulement dans les cantons alpins d'Uri et du Tessin, mais tout au long de l'axe de transit.
2. La construction de la transversale ferroviaire alpine arrive à bout touchant avec l'inauguration du tunnel de base du Gothard en 2016. Le Tessin bénéficiera d'une liaison efficace et moderne. Le peuple suisse a investi 20 milliards dans cette infrastructure afin de réaliser le transfert sur le rail. La construction d'un deuxième tunnel routier sabote la poursuite de cette politique de transfert unique en Europe et annihile l'investissement et les travaux gigantesques réalisés !

Ainsi : La santé de la population et le respect de l'environnement doivent primer sur les intérêts sectoriels des transporteurs - acheminer les marchandises sur de longues distances est indubitablement plus sûr et plus respectueux par le rail que par la route.

Lausanne, le 23 avril 2015

Le Président

Le secrétaire

Eric Loutan

Didier Pantet